Salmonella

Médecins spécialistes de la protection contre les maladies transmissibles, feuillet d'information sur la contagion, information des patients

Que sont les Salmonelles ?

Les Salmonelles sont des bactéries intestinales qui peuvent causer de la diarrhée, des douleurs abdominales, de la fièvre et parfois des vomissements. Dans de rares cas, les bactéries peuvent causer une septicémie. Le temps entre le moment où la personne est contaminée et celle où elle devient malade est habituellement de 1 à 3 jours. Les symptômes disparaissent habituellement en une à deux semaines, mais la bactérie peut persister dans l'intestin pendant encore quelques semaines. En général, la maladie se guérit d'elle-même. Ce n'est seulement que dans des cas complexes tels qu' empoisonnement du sang, qu'un traitement par antibiotiques est administré.

Comment est-on contaminé et quand est-on contagieux ?

La bactérie est transmise par des aliments ou par des boissons contenant l'agent infectieux. Les animaux, tels que la volaille et les reptiles, peuvent être porteurs de salmonelles. Les bactéries meurent lorsqu'elles sont chauffées, c'est pourquoi les aliments bien cuits ou frits ne constituent pas un risque. Gardez à l'esprit que des aliments déjà cuits peuvent être contaminés, par exemple par des ustensiles de cuisine et par les planches à découper quand ceux-ci ne sont pas bien nettoyés. La bactérie survit à la congélation. La contamination de personne à personne peut se produire, le plus souvent dans une famille, mais n'est pas très fréquente.

Les bactéries sont présentes dans l'intestin et en sortent avec les selles. La contagiosité est la plus grande lors de la diarrhée et diminue lorsque les symptômes disparaissent. Il est par conséquent important d'être très attentif à l'hygiène des mains et des toilettes. Si vous travaillez dans les soins de santé / les services sociaux ou si vous avez des contacts avec de la nourriture, il est particulièrement important que vous restiez à la maison jusqu'à ce que la diarrhée ait cessé et que les selles soient normales. La même chose s'applique aux enfants à l'école maternelle.

En suivant les précautions et conseils d'hygiène ci-dessous, les personnes qui ne présentent pas de troubles peuvent le plus souvent continuer à se rendre au travail ou à l'école. Certaines professions exigent cependant un reclassement ou un arrêt de travail jusqu'à ce que l'on estime que vous n'êtes plus contagieux.

Que devez-vous prendre en considération afin de ne pas contaminer les autres ? Règles de conduite et conseils d'hygiène :

- Vous ne devez pas travailler quand vous avez de la diarrhée.
- Lavez-vous soigneusement les mains après avoir été aux toilettes, avant de manipuler des aliments et avant les repas.
- Utilisez du savon liquide et votre propre serviette ou une serviette jetable.
- Gardez le siège des toilettes et le lavabo propres.
- Si l'enfant qui utilise des couches est contaminé, lavez-vous soigneusement les mains après avoir changé les couches. Gardez la table à langer très propre. Les couches utilisées doivent être emballées dans des sacs en plastique et jetées avec les ordures ménagères.
- Vous ne devez pas vous baigner dans une piscine aussi longtemps que vous avez de la diarrhée.
- Les enfants souffrant de diarrhée ne doivent pas aller à l'école maternelle, mais peuvent en règle générale retourner à la garderie ou à l'école, s'ils ne présentent plus du tout de troubles.
- Si vous travaillez avec des aliments non emballés, vous êtes tenu, d'après la législation alimentaire européenne, d'informer immédiatement votre employeur ou votre responsable de votre contamination.

Les personnes travaillant dans les professions à risque suivantes sont tenues de produire un examen des selles et elles doivent être transférées ou suspendues de leur occupation jusqu'à ce qu'elles soient considérées comme non contagieuses par leur médecin:

- Celles qui préparent ou manipulent des aliments non emballés
- Celles qui professionnellement s'occupent de nourrissons ou de patients dont le système immunitaire est fortement réduit

L'infection par les salmonelles est ce que l'on appelle une maladie dangereuse pour la société, selon la loi sur les maladies transmissibles. Vous êtes donc tenu de suivre les instructions données par votre médecin et de contribuer à la traçabilité qui vise à trouver la source de contamination ou d'autres personnes qui pourraient avoir été contaminées.

Vous pouvez également demander que le médecin spécialiste de la prévention des maladies transmissibles de votre département (län) réexamine les règles de conduite qui vous ont été imposées. Avant que ce réexamen ne soit effectué, vous devez suivre les règles qui vous ont été données.